

ÉTABLISSEMENT :  
**COLLÈGE LES OLIVIERS**  
 30 000 NÎMES  
 Tél. : 04.66.84.83.61

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N° de la séance : 2

En date du : Jeudi 30 novembre 2023

Transmis le : Mercredi 06 décembre 2023

Nature de la séance : ordinaire / ~~extraordinaire~~  
 à 18H

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie-Directeur Académique des  
 services de l'Éducation Nationale du GARD

Monsieur le Président du Conseil départemental

L'ensemble des membres du Conseil d'Administration

Présidence : Mohamed BOUTA

Secrétaire de séance : Zoulikha AMRANI

Membres absents / excusés : voir page suivante

Nombre de membres présents : 18 en début de séance plus un invité (M. le comptable) Quorum : 15

Ordre du jour	Pages PV	Pages annexes	Points votés pour
<b><u>I. CONSEIL D'ADMINISTRATION</u></b>			
1. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2023	1		accord
2. Présentation de l'ordre du jour	1		
<b><u>II. ORGANISATION DE L'EPLÉ</u></b>			
1. Proposition d'installation de caméras dans l'établissement	2 à 3	7 à 8	
<b><u>III. VIE SCOLAIRE</u></b>			
1. Ateliers de remobilisation – Dispositif de lutte contre le décrochage scolaire en 4 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup>	4		
<b><u>IV. AFFAIRES FINANCIÈRES</u></b>			
1. Budget prévisionnel 2024	5 à 6	9 à 26	accord
2. Autorisation du chef d'établissement pour signature de contrats et conventions	6		accord
<p>Nombre de pages du procès-verbal : (hors page de garde et émargement) : 6            Pages annexes numérotées 7 à 26</p>			

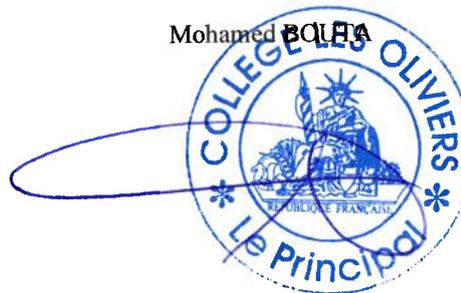
Signature du Président du Conseil d'Administration et du secrétaire de séance

Le secrétaire de séance,

Zoulikha AMRANI

Le principal,

Mohamed BOUTA



**COLLEGE LES OLIVIERS, NÎMES**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 30-11-2023**

**I - CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

Monsieur le principal ouvre la séance à 18h00. Il nomme secrétaire de séance Mme Zoulikha AMRANI, représentante des parents d'élèves.

I – 1 Adoption du procès-verbal de la séance du 09/11/2023

Aucune observation. Le procès-verbal de la séance du 09/11/2023 est adopté.

**Adoption du PV de CA du 09/11/2023**

<b>Résultat du vote :</b>	<b>Quorum :</b>	<b>16</b>
	<b>Vote pour :</b>	<b>18</b>
	<b>Vote contre :</b>	<b>0</b>
	<b>Abstentions :</b>	<b>0</b>

**I - CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

I – 2 Présentation de l'ordre du jour

M. Bouta ajoute un point à l'ordre du jour :

Autorisation du chef d'établissement pour signature de contrats et conventions

**COLLEGE LES OLIVIERS, NÎMES**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 30-11-2023**

**II - ORGANISATION DE L'EPLE**

Pièce(s) jointe(s) en annexe : pages 7 à 8

II – 1 Proposition d'installation de caméras dans l'établissement

Des caméras peuvent être installées à l'intérieur d'un établissement scolaire à des fins de sécurité des biens et des personnes. Ainsi peuvent être mis en avant : la lutte contre les violences entre élèves, les dégradations des locaux ou de matériel (portes ou murs, matériel informatique ou sportif...), les vols, les intrusions malveillantes... A cette fin, les caméras seront positionnées dans les espaces de circulation tels que les couloirs ou les halls d'entrées. Des caméras peuvent également filmer l'extérieur de l'établissement (y compris la rue) afin de renforcer la sécurité des abords au titre de la prévention d'actes de terrorisme ou pour sécuriser les accès.

**Il est exclu, sauf cas exceptionnels, de filmer les lieux de vie des établissements** tels que la cour de récréation, un préau, une salle de classe, un réfectoire, une bibliothèque ou un foyer **pendant les heures d'ouverture de l'établissement**. En effet, les élèves mais aussi les enseignants et les autres personnels de l'établissement (surveillants, personnels d'entretien ou de restauration) ou extérieurs (personnels de maintenance, livreurs...) ont droit au respect de leur vie privée.

Qui décide de l'installation des caméras ?

**Dans un collège**, cela relève d'une décision du chef d'établissement, après délibération du conseil d'administration.

Quelles formalités accomplir ?

Ainsi pour des caméras installées au sein d'une école primaire publique, le DPO de la commune doit être associé et le registre des traitements tenu par la commune doit être complété. Le chef d'établissement d'un lycée ou collège doit quant à lui informer le DPO du rectorat de son académie de la mise en place du système.

*Le délégué à la protection des données personnelles (DPO) En vertu de l'article 37 du RGPD, les établissements publics ont l'obligation de désigner un délégué à la protection des données personnelles (DPO). C'est la personne qui veille à la conformité au RGPD. Un DPO est présent dans chaque académie.*

**Dans le cas où les caméras filment les abords de l'établissement**, et en partie la voie publique, le dispositif doit être autorisé par le **préfet** (le préfet de police à Paris) (articles L251-1 et s. du CSI).

Arrivée de M. Fevre, Agent Comptable, à 18h06.

Le chef d'établissement procède à la lecture et à l'explication du projet sur l'installation des caméras. Il expose les différents points de pose à l'aide de photos. Les représentants de l'équipe enseignante regrettent de ne pas avoir abordé ce projet avant la présentation de l'ordre du jour.

M. Bouta reprend l'explication et l'argumentation de ce projet de « sécuriser à titre préventif avec des caméras ». Il énonce quelques faits qui se sont déroulés dernièrement au sein du collège comme le vol d'un vélo ou le tag injurieux à l'encontre d'un professeur. Des caméras auraient contribué à trouver les responsables de ces faits et aider la police dans leurs enquêtes. L'idée est de cibler des lieux dit de passage comme l'arrière du bâtiment, le portail de l'entrée principale et celle des logements de fonction...un dispositif qui serait mis en place par étapes la première étant le vote du « principe du projet ».

Une représentante des enseignants souligne que l'information détaillée sur la durée et les délais d'enregistrement n'étant pas présentée le projet reste incomplet et que de ce fait la proposition ne peut être votée. Un autre membre enseignant évoque aussi la question des devis et du coût de l'installation. Un membre des agents techniques pose la question de l'intérêt de filmer si la loi des DPO stipule une exploitation stricte du droit à l'image.

M. Bouta répond que concernant le coût de l'installation une demande de subvention spéciale serait demandée au Conseil Départemental. Il ajoute que la réglementation concernant les droits sera scrupuleusement respectée. Les caméras filmeraient 24H /24 et leur utilisation n'interviendrait qu'en cas de besoin.

**COLLEGE LES OLIVIERS, NÎMES**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 30-11-2023**

Deux représentants de parents d'élèves interviennent en expliquant que la pose de caméras rassure les parents. Cela permettrait aussi de redonner une « bonne image » au collège.

Les enseignants s'inquiètent du danger et des dérives que cela pourrait engendrer. Ils expliquent que les caméras ne protègent pas des délits. Ils assurent que le collège des Oliviers reste un établissement où il n'y a pas de grave problème. Ils soulignent que davantage de moyens humains seraient plus appropriés et que la pédagogie et l'accompagnement des élèves doit rester la priorité.

Les représentants de parents d'élèves se joignent aux enseignants pour souligner l'importance de continuer à réclamer des moyens humains pour remédier aux situations problématiques et aux violences. Ils constatent que la réelle question reste celle de la mixité dans le collège et amène le questionnement sur la répartition de la cartographie scolaire.

Au vu du débat le chef d'établissement annule la proposition de pose de caméras et demande aux enseignants et aux représentants de parents d'élèves d'étudier la question avec la visite de deux collèges : un avec caméras et un sans afin de se donner une idée plus objective et plus complète.

Un membre enseignant apprécie l'offre et la capacité de M. Bouta à se remettre en question. M. Bouta clôture le débat et apprécie la richesse de celui-ci.

Arrivée de M. Bouget, élu au Conseil Départemental, à 19h07.

M. Bouget est invité à donner son opinion sur la question ; Il informe que le Conseil Départemental ne finance pas les projets d'équipement de ce type. Il pense que le collège des Oliviers dispose d'un enseignement de qualité mais qu'il est vrai que la question de l'image est un réel problème qu'il faut travailler.

Pour conclure le projet d'installation de caméras est abandonné et n'est pas proposé au vote.

**COLLEGE LES OLIVIERS, NÎMES**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 30-11-2023**

**III - VIE SCOLAIRE**

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

III -1 Ateliers de remobilisation – Dispositif de lutte contre le décrochage scolaire en 4ème et 3ème

Mise en place d'un atelier de remobilisation qui se déroulera les mercredis matin et jeudis après-midi sur une session de plusieurs semaines sur le niveau 4ème et 3ème.

Les enseignants sont sollicités pour établir la liste des élèves concernés. Cet atelier peut bénéficier aux élèves « éloignés de la scolarité » : absentéistes, décrocheurs, démotivés, manquant de confiance en soi et/ou présentant un comportement scolaire (Niveau 3ème : élèves pouvant se retrouver sans affectation en fin d'année).

Parmi les personnels mobilisés : des professeurs, des CPE, des AED, l'équipe de direction et des partenaires extérieurs (Lycées de secteur, MFR, etc...). Les collègues intéressés pour intervenir peuvent se manifester.

Les objectifs sont de (re)donner du sens à l'élève quant à sa présence à l'école, (re)valoriser l'élève et ses compétences, repositionner l'élève en tant qu'acteur de sa scolarité, travailler un projet d'orientation etc...

L'accompagnement des élèves sera soumis à la signature d'un PPRE pour contractualiser avec l'élève et la famille (avec objectifs individualisés). Cet atelier bénéficiera à une douzaine d'élèves.

Un livret de bord personnel sera remis à chaque élève. L'élève et les adultes le compléteront durant la session. Un tutorat avec un adulte durant et après la session sera mis en place : entretiens réguliers avec l'élève pour questionner ses besoins/évaluer ses progrès, suivi des résultats et de l'assiduité, lien avec la famille et les professeurs de l'élève.

Le CPE présente le dispositif. Il explique que douze élèves de 4ème et 3ème vont bénéficier d'un accompagnement pour un projet d'orientation. Chaque élève dispose d'un tuteur jusqu'à la fin de l'année. Les élèves vont travailler avec différents établissements comme les lycées Voltaire, Mistral, Darboux ou encore la CCI de Marguerittes.

M. Bouta explique que le but est la remotivation des élèves qui inclut la réflexion d'un projet d'orientation. Des ateliers leurs seront proposés. Il souligne l'enjeu dans les échanges avec les professeurs et les lycéens pour aider dans le choix d'orientation. Le principe premier reste de les raccrocher à la scolarité.

Des membres d'enseignants s'inquiètent de l'impact que pourraient avoir l'absence des élèves de cours dit normaux.

Mme Bongiovanni explique que les familles sont informées et sollicitées pour accord de l'accompagnement de chaque élève du dispositif.

**COLLEGE LES OLIVIERS, NÎMES**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 30-11-2023**

**IV- AFFAIRES FINANCIÈRES**

Pièce(s) jointe(s) en annexe : 9 à 26

IV – 1 Budget prévisionnel 2024

Mme la Gestionnaire expose le budget prévisionnel pour l'année 2024. Un budget de 184596 euros alloué pour cette année qui est reparti dans les différents services.

1. Service spécial SRH

Inclut les contrats de maintenance, achats de denrées alimentaires...

Mme la Gestionnaire souligne une nouveauté car les versements seront peut-être réévalués en cours d'année. Elle observe une petite baisse des recettes due à une légère diminution des effectifs de restauration.

Un membre enseignant demande si l'adoption du forfait restauration impacterait le nombre de demi-pensionnaires. Mme la Gestionnaire explique que les effectifs n'ont jamais été retrouvés après le Covid.

2. Service général ALO

Inclut les contrats de maintenance des bâtiments, les assurances, les achats de papiers... Mme la Gestionnaire explique que la dotation est fléchée avec une obligation de mettre un certain montant pour les fluides.

Un total de service de 174291 euros pour une dotation globale de fonctionnement de 158476 euros allouée. Ce qui oblige à prélever sur le fonds de roulement.

3. Service général AP

Mme la Gestionnaire indique que les moyens par discipline sont identiques à l'année dernière. La nouveauté ce sont les voyages (Rome, Camargue, Lyon...) et le lancement du programme ERASMUS début novembre (Cordoue en Espagne) qui nécessitent des financements. Elle signale un changement concernant le budget alloué au CDI qui sera divisé par deux.

Mme la Gestionnaire informe d'un écart entre le budget prévisionnel de recettes et les dotations. Ce qui oblige un prélèvement sur fonds de roulement de 7970 euros.

4. Service spécial VE

Le fonds social se voit alloué une dotation de 6206 euros pour son fonctionnement jusqu'au mois de juin 2024 où les versements devraient arriver et seraient conséquents.

Il est noté que 90% de ce fonds social sert à l'aide pour la restauration.

Un membre enseignant déplore un vote par contrainte. Il note que le budget des fluides augmente et celui du CDI baisse sans que cette baisse génère une répartition acceptable pour lui.

Mme la Gestionnaire fait remarquer que le Conseil Départemental a augmenté la dotation mais qu'en 2023 nous avons mis seulement 92936€ (ce qui était demandé) alors que cette année on met à peu près 13000€ de plus et que notre capacité à prélever est inférieure à l'année dernière (25270€ pour le budget 2023). Et que la dotation prévisionnelle des fluides est imposée (calculée sur l'inflation actuelle des matières premières), ce qui est logique.

M. Bouget, conseiller départemental, explique que les dotations sont calculées selon des critères mais que leurs répartitions ne sont pas orientées.

Mme la Gestionnaire explique qu'une partie de la DGF est fléchée pour la viabilisation et que c'est stipulé sur la notification de DGF et qu'il y a ainsi une obligation à prévoir un montant cohérent à inscrire pour le paiement de ces charges.

M. Bouget annonce que la tendance des prix de fluides serait prévisionnellement vue à la baisse pour l'année à venir. Mme la Gestionnaire ajoute que 105000€, c'est inférieur de 20% aux 130000€ dépensés pour la viabilisation en 2023.

Mme la Gestionnaire explique que le budget en AP n'est pas si inférieur, deux lignes comme le CDI et les projets ont une baisse de dotation mais nous avons un Pass Culture conséquent cette année (8000€).

Incompréhension des membres enseignants sur le montant alloué au budget des fluides.

M. Bouget propose une réunion de clarification avec les services de la DGS.

Mme la Gestionnaire explique qu'il ne serait pas prudent de prélever davantage sur le fonds de roulement en connaissant les difficultés rencontrées sur l'année 2023 sur le SRH.

À l'issue du prochain compte financier nous aurons une meilleure visibilité.

**COLLEGE LES OLIVIERS, NÎMES**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 30-11-2023**

Un membre enseignant quitte la séance à 20h09.

Le budget prévisionnel pour l'année 2024 est mis au vote.

**Résultat du vote :**  
**Quorum :** 15  
**Vote pour :** 11  
**Vote contre :** 5  
**Abstentions :** 2

**IV- AFFAIRES FINANCIÈRES**

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

IV – 2 Autorisation du chef d'établissement pour signature de contrats et conventions

M. Bouta demande et met au vote une autorisation pour le chef d'établissement de signer les contrats et conventions sans convocation du Conseil d'Administration.

M. le comptable rappelle que toute dépense de l'argent public est considérée comme un contrat.

Un membre enseignant demande le plafond.

M. le comptable rappelle que le plafond légal est de 40000 euros.

**Résultat du vote :**  
**Quorum :** 15  
**Vote pour :** 15  
**Vote contre :** 0  
**Abstentions :** 3

La séance est levée à 20H47.

Signatures du Président du conseil d'administration et du secrétaire de séance

Secrétaire de séance

Zoulikha AMRANI



Le principal,

Mohamed BOUTA

